

ENGAGEMENTS EN R&D DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

Les modifications à la *Loi sur les brevets* apportées en 1987 concernant le régime de licences obligatoires sur les médicaments brevetés visaient à accroître le niveau des dépenses en R&D dans l'industrie pharmaceutique. En réponse à ces modifications législatives, le secteur novateur de l'industrie pharmaceutique s'est engagé publiquement à accroître son ratio dépenses en R&D sur ventes à 8% à la fin de 1991 et à 10% à la fin de 1996 et ce, comparativement à 4,9 p. 100 en 1987. Cet engagement représente des nouvelles dépenses en R&D de l'ordre de 1,4 milliard \$ pour la période de 1987 à 1996.

Tel que rapporté par le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB), les dépenses totales en R&D effectuées par les titulaires de brevets sont passées de 165,7 millions \$ en 1988 à 281,3 millions \$ en 1990. Quant aux ventes de médicaments brevetés, elles ont atteint 2,7 milliards \$ en 1988 et 3,2 milliards \$ en 1990. Ainsi, pour l'ensemble des titulaires de brevets, le ratio R&D sur ventes est passé de 6,1 à 8,8 p. 100 entre 1988 et 1990.

La concurrence mondiale dans l'industrie pharmaceutique est très vive et plusieurs pays tentent d'accroître leur R&D dans ce secteur. Le gouvernement examine présentement des mesures qu'il pourrait prendre pour accroître la compétitivité des industries canadiennes incluant l'industrie pharmaceutique. Toute amélioration à ses lois en matière de propriété intellectuelle améliorerait le climat d'investissement et améliorerait les chances que des chercheurs canadiens développent au pays de nouveaux médicaments.